

Un projet
de la CCAPS



Avec la participation de :



En partenariat avec :



La trame sombre

Pauline ROGER et Gautier LAURENT

Service civique – Pôle Habitats et Territoires

Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, gautier.laurent@chasseurdujura.com,

Dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale (ABC) portés par la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, a eu lieu mercredi 26 mai 2021 à Poligny un premier groupe de travail sur le thème de la pollution lumineuse et de la « Trame noire » (*les éléments du paysage qui possèdent un niveau d'obscurité suffisant pour permettre la réalisation du cycle de vie des espèces nocturnes, y compris leurs déplacements*). Cette réunion répondait à une demande des élus, de plus en plus soucieux de ces problématiques.

Animé par la Fédération départementale des chasseurs du Jura (FDC 39), un des partenaires des ABC, il a permis de réunir quelques élus des communes d'Arbois, Aumont, Poligny et des Planches-près-Arbois, ainsi que d'autres structures engagées pour la biodiversité : le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Franche-Comté (partenaire des ABC) et la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC), qui a fait profiter de son expertise locale sur les chauve-souris. Étaient également présents quelques citoyens de la Communauté de communes et des environs, intéressés par le sujet.

Pendant un peu plus d'une heure, la FDC 39 a rappelé les principaux enjeux liés à l'éclairage nocturne. On peut citer par exemple le volet économique, probablement le plus connu, puisque l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit permet de réduire la facture d'électricité des communes jusqu'à 50 à 80 % (1).

Cependant, il ne faut surtout pas négliger l'enjeu lié à la biodiversité : ainsi, l'éclairage nocturne a notamment pour effet de perturber l'alternance jour/nuit, entraînant alors une désynchronisation des rythmes biologiques journaliers (perturbation du sommeil des animaux), mais aussi saisonnier (exemple de la chute tardive des feuilles d'arbres sous les lampadaires) (2).

De plus, la lumière nocturne a également pour effet de perturber les activités des animaux nocturnes, qui représentent 30 % des vertébrés et 64 % des invertébrés (3) : certains cherchent à l'éviter (éblouissement, risque de prédation accru), d'autres au contraire sont attirés, comme certains insectes qui confondent la lumière artificielle avec celle de la lune et des étoiles (2).

Les enjeux écologiques touchent donc de multiples groupes, à des niveaux différents : les chauve-souris ne peuvent plus sortir de leurs gîtes de repos tant que ceux-ci ne sont pas éteints (exemple du clocher de l'église d'Arbois), les amphibiens n'osent plus traverser les routes éclairées, les plantes éclairées de nuit ne sont plus pollinisées par les papillons de nuit, certains oiseaux citadins sont perturbés et s'épuisent à chanter toute la nuit, etc. (2).

Sans oublier l'Homme, pour lequel les conséquences de l'éclairage nocturne sur notre santé sont de plus en plus étudiées. En réduisant la production de mélatonine, hormone du sommeil, la lumière nocturne est suspectée comme pouvant jouer un rôle sur certaines maladies, comme la myopie ou encore le cancer du sein (4) ... sans même parler de la perturbation de notre sommeil. On retrouve donc aussi un enjeu de santé publique, de plus en plus fort : 25 % des français sont aujourd'hui soumis à l'éclairage public dans leur chambre à coucher !



Des rappels ont également été effectués à propos de la loi, de plus en plus présente à ce sujet. Par exemple, l'illumination des vitrines interdite après 1h du matin, l'interdiction d'éclairer directement un milieu aquatique (mare, étang, etc.) ou encore le remplacement des lampadaires boule d'ici à 2025 (5).

Afin de limiter les impacts de notre éclairage sur la biodiversité, il convient donc d'agir ! Quelques solutions ont donc été présentées (2), ciblées sur l'éclairage communal :

- Le choix d'une couleur de lampadaire jaune / orange afin d'être moins impactantes ;
- Des lampadaires limitant la dispersion de la lumière vers le ciel ;
- Une diminution du nombre de luminaires, notamment dans les zones à enjeux pour la biodiversité nocturne ;
- Une extinction en cœur de nuit avec la mise en place d'un minuteur adapté...

S'en sont suivis des échanges et des retours d'expérience de la part des différents participants. Des freins à la mise en place ont notamment été soulevés, par exemple concernant la réticence des habitants, l'accompagnement technique ou encore financier pour la mise en place de ces mesures.

Afin d'engager des mesures concrètes et acceptables par tous, la Communauté de communes va donc poursuivre son travail sur cette thématique ; ceci grâce à la mise en place :

- D'un travail de sensibilisation de la population par différentes méthodes :
 - o Communication à l'échelle de l'ensemble du territoire (via les bulletins municipaux),
 - o Animations en lien avec des événements nationaux (Journée de la nuit, Nuit de la chouette, etc.),
 - o Essais d'extinction nocturne, sur certaines périodes et/ou certains secteurs, pour que les habitants puissent se rendre compte des réels avantages et inconvénients liés à cette mesure souvent mal perçue.
- D'un sondage proposé aux différentes communes de son territoire à ce propos : quelles sont celles qui pratiquent l'extinction nocturne, à quels horaires, pour quelles contraintes, etc.
- D'un accompagnement technique des communes qui souhaitent s'investir sur ce sujet, en les réunissant avec le Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de communication (SIDEK) du Jura, pour discuter des solutions pratiques, adaptées à leur territoire.

Remarquons que si la peur du noir semble être une peur ancestrale, à laquelle nous ne sommes plus (vraiment) confrontés, aucune étude ne démontre de lien entre insécurité et extinction nocturne. A titre d'exemple, 80 % des cambriolages se déroulent en pleine journée... (1) En revanche, qui peut prévoir les bienfaits à rêver en observant le ciel étoilé et en apprenant à reconnaître des constellations « oubliées » ?

Si vous souhaitez donner votre avis, ou votre retour d'expérience (positif comme négatif) au sujet de la « Trame noire », n'hésitez pas à laisser un commentaire dans l'espace dédié ! Ensemble, préservons notre nuit, notre ciel, et notre biodiversité nocturne !

Bibliographie :

- (1) Nuit de Noé : Charte de l'éclairage durable p9
- (2) Sordello R., F. Paquier & A. Daloz, 2021. Trame Noire : Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre. *Comprendre pour agir*. 112p.

Un projet
de la CCAPS



Avec la participation de :



En partenariat avec :



- (3) Holker F., C. Wolter, E.K. Perkin & K. Tockner, 2010. Light Pollution as a Biodiversity Threat. *Trends in ecology and evolution* **25** : 681-682.
- (4) ASCEN. Impacts humains de la pollution lumineuse.
Kloog I., A. Haim, R. G. Stevens, M. Barchana & B. A. Portnov, 2008. Light at Night co-distribute with incident breast but not lung cancer in the female population in Israel. *Chronobiology International* **25**: 65–81.
- (5) Arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.



En haut, image prise à 11 h du matin lors de l'éclipse de mars 2015, vue depuis Arbois.

Ci-dessus, à gauche image nocturne (23h06) depuis Plasne, le halo lumineux résultant de l'éclairage nocturne de Poligny à Dole est bien visible.

Ci-dessus, à droite image nocturne (23h28) d'une femelle de ver luisant (*Lampyrus noctiluca*) prise Grande Rue à Poligny en 2012, le signal lumineux émis par la femelle aptère lui permet d'attirer les males qui eux sont volants. L'éclairage public nocturne semble avoir un effet négatif sur ses populations, l'animal est devenu très rare en ville. Merci de nous signaler sa présence dans vos jardins ! p.collin@cc-aps.fr

Images P. Collin Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura